

Bureau de Conciliation et d'Orientation (BCO)

JUR006

Cette formation est conçue pour équiper les nouveaux Conseillers Prud'hommes des connaissances essentielles nécessaires à l'exercice efficace de leurs missions, conformément aux valeurs et aux positions de la CFDT. Elle se concentre sur le rôle crucial du Bureau de Conciliation et d'Orientation (BCO), premier interlocuteur dans le processus prud'homal : concilier, prendre des mesures provisoires, mettre l'affaire en l'état d'être jugée.

Objectifs

1. Identifier la place du BCO dans la procédure prud'homale
2. Approfondir le rôle des différents acteurs pour chaque mission du BCO

Public Visé

Acteurs du procès prud'homal

Durée

21.00 Heures

3 Jours

Pré Requis

Exercer le mandat de conseiller prud'hommes
Exercer le mandat de défenseur syndical et avoir suivi la formation initiale

Parcours pédagogique

- Saisine et comparution des parties
- Les meilleures conditions pour concilier
- La mise en état
- Les mesures d'instruction
- Les mesures provisoires
- L'ordonnance
- L'orientation

Objectifs pédagogiques

Lister les missions du BCO
Identifier les nouvelles règles de saisine et de comparution des parties
Clarifier les conséquences de l'absence d'une partie
Identifier l'importance du rôle du juge dans une conciliation
Prendre conscience de la difficulté de l'écoute sans a priori
S'entraîner à concilier
Échanger sur ses pratiques de la mise en état
Lister les différentes mesures d'instruction
Identifier l'étendue des pouvoirs du juge
S'entraîner à prendre une mesure d'instruction
S'entraîner à la prise de décision en BCO
Acquérir des notions de motivation d'une décision
Identifier les différentes possibilités d'orientation

Méthodes mobilisées

Méthodes expositive, active, interrogative
Livret stagiaire

Qualification Intervenant(e)(s)

Animateur·trice de formation ou formateur·trice consultant·e - CPH

IREFE - Numéro de déclaration d'activité (ne vaut pas agrément de l'état) : 11750804075

Version : JUR006-20241015

IREFE 78 rue de Crimée 75019 Paris – Tél 01.42.03.05.05

www.irefe.com – contact@irefe.fr

Déclaration OF : 1175 080 40 75 / Agrément CSE économique 84 1511 / Agrément CSE SSCT 85 808



Méthodes d'évaluation

Évaluation diagnostique avant la formation
Évaluation formative tout au long de la formation
Évaluation sommative à la fin de la formation
Évaluation de satisfaction à la fin de la formation

Modalités d'accessibilité handicap

Bâtiment ERP PMR - Contactez-nous pour nous indiquer vos besoins spécifiques

Tarifs

Inter (Par Stagiaire) : **Nous consulter**
Intra (Par Jour) : **Nous consulter**



Contactez-nous !

Pascal QUINTON
Formateur consultant, responsable formation

Tél. : 0142038441
Mail : pascal.quinton@irefe.fr